

Du 18 Janvier 2024

Portant donation de terrain.

Le Conseil municipal de la Commune Urbaine de Loga, régulièrement constitué et réuni en séance ordinaire du 15 au 18 Janvier 2024 dans la salle habituelle de réunion du Conseil, sous la présidence de Monsieur Modji Moumouni, Maire de la Commune, Président du Conseil municipal :

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste émargée de présences jointe au procès-verbal de la session :

Le Maire expose la question de la demande de terrain pour le groupe markaza de Loga afin de construire un complexe scolaire franco-arabe et une mosquée. « Pour ce faire, je demande votre entière adhésion pour l'approbation de la présente proposition soumise à votre appréciation »

**Vu** La proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 juillet 2023 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023 portant la suspension de la constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;

**Vu** l'Ordonnance 2010-54 du 17 Septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales en République du Niger ;

**Vu** La loi 2001-023 du 10 Août 2001, portant création des circonscriptions Administratives et des Collectivités Territoriales et les textes modificatifs subséquents ;

**Vu** Le Décret N° 2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003, déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales ;

**Vu** Le Procès-verbal d'installation du Maire et de ses adjoints en date du 3 Mai 2021 ;

**Vu** la demande de terrain du groupe Markaza de Loga en date du 27 Octobre 2023 ;

Après avoir délibéré par 18 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention ainsi qu'enregistré au procès-verbal de la session ;

**DELIBERE**

Adopte la délibération dont la teneur suit :

**Article 1 :** Le don de terrain au groupe markaza est validé par l'ensemble des conseillers présents.

**Article 2 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

LE MAIRE  
  
LE MAIRE  
DEPARTEMENT DE LOGA